



4^{ème} SESSION DE LA REUNION DES PARTIES
15 – 19 septembre 2008, Antananarivo, Madagascar

« *La conservation des voies de migration en pleine action – le passé au service de l'avenir* »

**RAPPORT SUR LA PÉRIODE 2006-2008 DU COMITÉ PERMANENT DE
L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS
D'AFRIQUE-EURASIE (AEAWA)**

Introduction

Le Comité permanent de l'AEWA a été établi lors de la 2^{ème} session de la Réunion des Parties (Allemagne, 2002) par la Résolution 2.6, conformément à laquelle il a été décidé que celui-ci :

- (a) s'acquittera entre les sessions de la Réunion des Parties et en son nom des activités intérimaires se révélant nécessaires ;
- (b) fera des recommandations concernant les points à prendre en considération lors de la session suivante de la Réunion des Parties ;
- (c) supervisera, au nom des Parties, l'établissement et l'exécution du budget du Secrétariat provenant du Fonds de dépôt spécial et autres sources de financement, ainsi que tous les aspects de la collecte de fonds entreprise par le Secrétariat en vue de s'acquitter des fonctions spécifiques autorisées par la Réunion des Parties ;
- (d) supervisera, en qualité de représentant de la Réunion des Parties, la mise en œuvre de la politique par le Secrétariat et la conduite des programmes de ce dernier ;
- (e) fournira au Secrétariat des avis et des conseils sur la mise en œuvre de l'Accord, la préparation des réunions et toute autre question soulevée par le Secrétariat et relative à l'exercice de ses fonctions ;
- (f) représentera la Réunion des Parties vis-à-vis du gouvernement du pays d'accueil du siège du Secrétariat, du PNUE et des autres organisations internationales lors de l'examen des questions se rapportant à l'Accord et à son Secrétariat ;
- (g) fera office de bureau durant les sessions de la Réunion des Parties, conformément au règlement intérieur de la Réunion des Parties ;
- (h) rendra compte à la Réunion des Parties des activités qui auront été entreprises entre les sessions ordinaires de la Réunion des Parties ;
- (i) s'acquittera de toute autre fonction qui pourrait lui être confiée par la Réunion des Parties.

Le Comité comprend sept Parties contractantes : Tanzanie (Président), Allemagne, Roumanie, Égypte, Sénégal, Pays-Bas/ Dépositaire (Vice-président) et Madagascar (Pays d'accueil de la MOP4).

Depuis sa mise en place en 2002, ce Comité s'est réuni chaque année entre la MOP2 et MOP3. Du fait de réductions budgétaires, il ne s'est réuni que deux fois pendant la période triennale séparant la MOP3 de la MOP4.

Le présent rapport est destiné à vous informer brièvement des principales activités du Comité permanent depuis la MOP3.

Réunions du Comité permanent

Au cours de la période 2006-2008, le Comité permanent ne s'est réuni que deux fois, dans le cadre de la 4^{ème} réunion (20-21 novembre 2006) et de la 5^{ème} réunion (24-25 juin 2008). Les réunions du Comité permanent ont lieu généralement à Bonn. Depuis 2006, date à laquelle le Secrétariat du PNUE/ AEWA s'est installé dans les nouveaux locaux (« Lange Eugen ») des Nations Unies, les réunions du Comité technique se sont tenues en ce lieu, qui est parfaitement équipé à cet effet.

Malheureusement, du fait de l'insuffisance des moyens financiers, la réunion prévue pour 2007 n'a pas pu avoir lieu. Il a été décidé lors de la MOP3 de ne plus inclure dans le budget principal les frais de déplacement et de séjour des membres du Comité permanent pouvant prétendre à une aide financière. Ces coûts doivent donc être couverts par les contributions volontaires. Bien que le Secrétaire exécutif ait fait tout son possible pour rassembler les fonds nécessaires lors de la réunion du Comité permanent, il s'est avéré très difficile d'obtenir des contributions volontaires destinées au financement des réunions des organes subsidiaires de l'Accord. *Le Comité permanent exhorte donc la Réunion des Parties à reconsidérer les actuelles dispositions relatives à la prise en charge des frais des délégués éligibles à un financement.* Le Comité permanent estime que des fonds suffisants devraient être alloués au budget principal pour couvrir les frais liés aux réunions du Comité technique et du Comité permanent. Sans cette disposition, le Comité permanent ne pourra pas être en mesure de s'acquitter de manière efficace et appropriée de toutes les tâches spécifiées par la Réunion des Parties et contenues dans la Résolution 2.6. Le fonctionnement efficace des Comités technique et permanent ne devrait pas dépendre entièrement des contributions volontaires.

Au cours de ces deux réunions, le Comité permanent a examiné les progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre de l'Accord. Il a reçu du Secrétariat divers rapports écrits, dont l'un consacré aux Priorités internationales de mise en œuvre, et il a noté qu'en dépit des ressources financières limitées, d'importants progrès avaient été réalisés.

Le Comité permanent s'est également penché sur la situation financière actuelle, sur la base des récapitulatifs des revenus et dépenses depuis la MOP3, fournis par le Secrétariat. Il a noté que le Secrétariat fait tout son possible pour assurer et maintenir une situation financière saine. Il a également approuvé l'allocation à des activités spécifiques des contributions reçues des nouvelles Parties.

Malheureusement, le Comité permanent a également reçu des informations sur l'important manque de fonds auquel est confronté le projet Wings over Wetlands (WOW) du PNUE-FEM sur les voies de migration Afrique-Eurasie. Selon les dernières informations, il manque encore un million d'euros pour pouvoir mettre en œuvre intégralement ce projet. Le Comité a toutefois noté que la mise en œuvre de ce projet est bien avancé.

À chaque réunion, le Comité permanent a reçu les informations les plus récentes relatives au déroulement de la mise en œuvre de la Stratégie de communication. Le Secrétariat a également réalisé des progrès notables dans ce domaine, compte tenu des ressources limitées dont il dispose. Une activité méritant d'être tout spécialement mentionnée est le lancement de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM), une initiative du Secrétaire exécutif. Lorsque l'épizootie d'influenza aviaire s'est étendue à l'Europe, au deuxième semestre 2005, il a estimé que la CMS et l'AEWA devaient prendre cette question sérieusement en main. Jugés responsables de la propagation de la maladie, les oiseaux migrateurs ont fait à l'époque l'objet d'une publicité très négative. La grande crainte que cette vision défavorable nuise aux efforts de conservation a entraîné la création de la JMOM. Cette Journée mondiale se propose de sensibiliser davantage le grand public aux menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux migrateurs. Le Comité permanent a pris note des succès enregistrés par la JMOM, célébrée annuellement depuis 2006. En 2008, plus de 60 pays y ont participé avec plus de 140 événements différents. Bien que la JMOM soit une activité commune à la CMS et à l'AEWA, la plus grosse part du travail est réalisée par le Secrétariat de l'AEWA. Outre la JMOM, un Groupe de travail scientifique sur l'Influenza aviaire H5N1 et les Oiseaux sauvages a été mis en place. Les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA sont les pères fondateurs de ce Groupe de travail qui est à présent sous la direction de la CMS et de la FAO. Lors de chaque réunion, le Comité permanent a reçu les informations les plus récentes sur l'influenza aviaire, ce qu'il a grandement apprécié.

Un avant-projet de Plan stratégique pour l'Accord a été lancé lors de la 4^{ème} réunion du Comité permanent. La personne engagée pour sa rédaction s'était auparavant chargée de celle de l'avant-projet de Stratégie de communication pour l'AEWA, pour laquelle elle avait interviewé divers représentants des Parties contractantes, d'ONG internationales, de membres des Comités technique et permanent, sans oublier bien sûr les membres du personnel des Secrétariats de la CMS et de l'AEWA. Ces interviews lui ayant permis de rassembler de nombreuses informations également importantes pour l'avant-projet de Plan stratégique, elle a pu passer sans attendre de l'avant-projet de Stratégie de communication à l'avant-projet de Plan stratégique. Avec son aide, le Comité permanent a pris part à deux groupes de discussions en vue de formuler des suggestions quant au divers objectifs et cibles visés par le Plan stratégique. La discussion a été très animée, générant de nombreuses idées, qui ont ensuite été utilisées par la consultante lors de la rédaction de l'avant-projet. Lors de sa 5^{ème} réunion, le Comité permanent a examiné la version définitive de l'avant-projet et l'a approuvé pour soumission à la MOP4, en vue de son adoption officielle.

Le Secrétariat a en outre fourni des informations sur les progrès réalisés au niveau des études internationales et de quelques-uns des Plans d'action par espèce. Lors de sa 4^{ème} réunion, le Comité permanent a notamment approuvé le Plan d'action pour l'Érismature maccoa.

Quant à la coopération avec d'autres organisations, le Comité permanent a approuvé, lors de sa 4^{ème} réunion, l'avant-projet de Mémoire d'accord avec OMPO (Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental), ainsi que ses conclusions.

La 5^{ème} réunion du Comité permanent, c'est-à-dire la dernière avant la MOP4, a été particulièrement intensive, tous les documents importants et les 21 avant-projets de résolutions ayant été alors examinés. Le Comité a approuvé ces documents pour soumission à la MOP4 en vue de leur adoption officielle.

Vous pourrez consulter le compte-rendu intégral de la 4^{ème} et de la 5^{ème} réunion du Comité permanent sur le site Internet de l'AEWA, à l'adresse suivante :

http://www.unep-aewa.org/meetings/en/stc_meetings/stc_overview.htm

Activités du Président

Le Président du Comité permanent a participé à l'établissement de la fonction d'Administrateur de Programme (L-2) et au processus de recrutement afférent.

Le Président a également participé au lancement de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs, de même qu'à l'Atelier sur l'influenza aviaire, organisé conjointement, en 2006, par la CMS et l'AEWA.

Comme déjà indiqué ci-dessus, la réunion du Comité permanent prévue pour 2007 n'a pas pu avoir lieu. À la demande du Secrétariat, le Président a examiné et approuvé la proposition visant à allouer les contributions des nouvelles Parties à des projets particuliers. Ceci a permis au Secrétariat de poursuivre certaines activités sans avoir à attendre la prochaine réunion du Comité permanent, et d'éviter ainsi de retarder inutilement des projets ou même de les annuler.

Au cours de la période triennale, le Secrétaire exécutif a régulièrement contacté le Président pour le tenir au fait des activités du Secrétariat.